



Association AFCAHP

N°RNA : W381028316 | N°SIREN : 924361629

Document d'informations

Modalités d'admission :

- Etre en possession de la carte mobilité inclusion mention “”priorité” ou “invalidité”.
- Pas de conditions d'âge, mais nous demandons pour les mineurs un accompagnement par les parents, avec un contact préalable avec eux.
- Certificat vétérinaire attestant d'une santé compatible avec la formation, et de non contre indication à celle-ci.
- Avoir réalisé le bilan comportemental de préadmission avec notre équipe formatrice
- Avoir complété et envoyé le dossier d'admission AFCAHP.
- S'assurer de la compatibilité du chien souhaitant réaliser la formation, avec les critères d'admissions du chien.

Déroulement de la formation :

- Une fois la candidature acceptée, le binôme entre officiellement en formation. Il faut compter environ 3 semaines entre la notification d'admission, et la réception du dossard et de la carte de formation. Pendant ces 3 semaines, le binôme devra à nouveau réaliser un “bilan”, durant lequel le chien évoluera dans différents lieux autorisés aux chiens (animaleries, marchés...). Si ce bilan est validé, alors lors de la réception du dossard et de la carte, le binôme pourra débiter ses 5 accès publics surveillés;
- Les 5 premiers accès publics doivent être filmés ENTIEREMENT. De l'entrée du magasin à la sortie, avec une bonne visibilité sur le chien et son bénéficiaire en entier. Il est également possible de le réaliser en visio-conférence. Et bien évidemment, en présentiel si cela est possible. Avant chacun de ces accès publics, la présidente de l'association doit être prévenue de la date et du lieux. La vidéo doit être déposée sur le drive le soir même de l'accès public, et ceux-ci doivent être réalisés en 1 mois.
- Une fois les 5 accès publics réalisés, l'équipe se réunira et évaluera le binôme. Les décisions et rapports seront rendus dans le compte rendu mensuel au début du mois succédant le mois des 5 accès publics. Si celui-ci est positif, le binôme pourra librement évoluer, en continuant de filmer certaines parties, afin de compléter les compétences. Dans le cas contraire, l'équipe pourra décider de rallonger les accès publics surveillés.
- Le binôme disposera de 18 mois, pour valider l'ensemble des compétences présentes dans le tableau de suivi. Toutes les compétences doivent être validées par l'équipe grâce aux vidéos partagées par le bénéficiaire sur le drive. Une fois les compétences validées, l'équipe et le bénéficiaire décideront d'une date de certification.

- La certification se déroule à Paris, en présence de deux membres de l'équipe AFCAHP, un éducateur, et le binôme. Cet examen se déroule sur une journée entière, durant laquelle le binôme sera évalué dans différents lieux: restaurants, magasins, rues, parcs... A la fin de la journée, nous nous réunirons tous ensemble une dernière fois dans un café, afin de donner le résultat de l'examen!
- Le chien sera alors certifié, ou réformé. Si celui-ci est réformé, nous discuterons ensemble des solutions envisagées pour accompagner au mieux la/le bénéficiaire.